

Communiqué -**COVID-19**- -DU MARDI 17 MARS 2020 -

En raison de la situation exceptionnelle créée par l'épidémie de COVID 19, de la réduction au strict minimum des contacts et des déplacements, et du dispositif de confinement sur l'ensemble du territoire,

Le Président de la chambre d'Agriculture de Guadeloupe informe que l'établissement est fermé au public à compter de Mardi 17 Mars à 12 h00 sur une durée de 15 jours minimum.

La compagnie consulaire agricole continue à assurer l'activité pas ses agents :

1. sous d'autres formes dématérialisées (travail à distance) ;
2. **une permanence exceptionnelle pour les missions de service public A MINIMA** qui aura lieu : **le jeudi de 8h30 à 11h30 uniquement pour :**
 - Les Formalités d'entreprise (CFE)
 - Les déclarations de naissance, délivrance de boucles et de passeport (EDE)

Notre site internet www.guadeloupe.chambres-agriculture.fr reste l'outil de communication et d'information, privilégié pour entrer en contact (téléphone et mail [via notre annuaire](#)) avec l'ensemble des collaborateurs qui restent ainsi à l'écoute des agriculteurs, des collectivités et de nos partenaires.

Nous utiliserons également les réseaux sociaux.

Contact Presse

Pôle Communication -CHAMBRE D'AGRICULTURE DE GUADELOUPE

Frédérique Bourgeois 0690 35 96 22

bourgeois.f@guadeloupe.chambagri.fr

<https://guadeloupe.chambre-agriculture.fr>

